



Le Président de la CAPEB nationale aux Assises du BTP

Les Assises du BTP se tenaient ce jeudi 22 septembre au matin à Bercy en présence de 5 ministres et des acteurs du BTP dont le Président de la CAPEB nationale.

Au cours de l'été, les acteurs de la construction ont travaillé pour faire des propositions concrètes à l'Etat en vue de lever les freins au développement des activités du BTP.

Sur la 100^{ème} de mesures réunies par le Gouvernement, 13 ont été annoncées lors des Assises du BTP qui se sont tenues ce jeudi 22 septembre à 10h.

Des mesures pour améliorer la trésorerie des entreprises :

- Le relèvement des seuils planchers des avances dans tous les marchés publics, afin d'abonder la trésorerie des fournisseurs de l'Etat et notamment des acteurs du BTP. Ces seuils passeront de 20 % à 30 % pour l'ensemble des marchés publics passés avec des PME dans les plus brefs délais.
- L'amélioration de l'échelonnement du remboursement de ces avances par une réécriture des textes pour modifier la situation actuelle qui conduit les donneurs d'ordre à exiger trop rapidement le remboursement intégral.
- Un guide de bonnes pratiques en matière de pénalités de retard payées par les acteurs du BTP afin d'éviter que les situations de pénurie actuelles ne leur soient injustement reprochées.

Des mesures pour améliorer la prévisibilité des prix sur les marchés publics et privés :

- Le Gouvernement a saisi le Conseil d'État, qui vient d'indiquer qu'il était possible de réviser les prix dans les marchés publics en cours, pour prendre en compte les surcoûts engendrés par les circonstances exceptionnelles.
- Une mission va être confiée au Médiateur des entreprises pour améliorer la prévisibilité des prix des matières premières.

Des mesures pour simplifier les marchés publics :

- La pérennisation à 100 000 euros du seuil de gré à gré qui exempte les marchés publics de travaux d'appels d'offres et qui a été élevé exceptionnellement durant la crise sanitaire.
- L'abaissement de six à quatre mois du délai inscrit dans le cahier des clauses administratives générales des marchés publics, entre la notification d'un marché et l'ordre de service de démarrage effectif des travaux, afin d'éviter une inflation des coûts durant cette période.
- Un ciblage et une meilleure articulation des contrôles sur les chantiers pour lutter contre le travail illégal.

Des mesures pour simplifier et améliorer la mise en œuvre des obligations réglementaires et écologiques qui pèsent sur les entreprises :

- La publicité obligatoire et rapide du montant d'éco contributions payées pour les entreprises dans le cadre de la filière « Responsabilité élargie du Producteur » (REP).
- La mise en place d'une période de tolérance de quatre mois pour la mise en conformité des entreprises à la Responsabilité élargie du Producteur (sensibilisation pédagogique plutôt que sanction). Le Président de la CAPEB a demandé une revoyure après ces 4 mois.
- La prolongation de l'expérimentation chantier par chantier du label « Responsable Garant de l'environnement » (RGE) au-delà du 31 décembre 2022.

Des mesures pour accélérer la transition écologique dans ce secteur

- Le renforcement de l'offre globale de rénovation performante par un appel d'offres spécifique France 2030.
- Le lancement d'une concertation sur la mise en place d'un carbone-score des matériaux

Les ministres se sont engagés à poursuivre ce dialogue dans les prochains mois. Cela permettra de continuer le travail entamé et d'aborder les questions liées à la formation et au développement du numérique pour les professionnels. Les ministres encouragent vivement les collectivités territoriales à se saisir de cet outil de concertation et à s'engager en faveur de mesures cohérentes avec les dispositions prises par l'État dans ce premier geste.

Le Président de la CAPEB nationale s'est félicité que la TPE soit invitée au cœur du débat et a salué l'esprit de Bercy qui a prévalu pendant le Covid en 2019 : simplification, attention et réactivité en espérant qu'il demeure encore aujourd'hui.

Il a indiqué que la CAPEB ne demande pas un moratoire sur la REP mais qu'il faut simplement tenir compte des réalités et de la capacité des acteurs à la mettre en œuvre. Le délai de tolérance de 4 mois nous rassure un peu a-t-il dit mais il reste beaucoup d'incertitudes encore sur le modèle économique.

Il est revenu également sur la transparence des prix et a souligné que le vécu des artisans fait qu'ils sont très sensibles sur le sujet. Il y a donc lieu de revenir sur le sujet.

Il est revenu également sur MaPrimeRénov' et a demandé des précisions sur l'augmentation de l'enveloppe disponible qui a été annoncée par le Ministre.

“La CAPEB ne souhaite pas jouer deux mi-temps contre le vent et nous souhaitons rapidement pour amener des résultats probants pour nos 60 000 adhérents qui attendent avec impatience des signes d'attention de votre part.” a-t-il conclu.

[Cliquer ici pour voir l'intervention du Président de la CAPEB nationale](#)
